

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2021

Etaient présents :

Philippe BOUTEILLE

Eric DUTRIEVOZ

Alexandra CHEVALIER

Pierre LUCIANI

Denis BARROT

Mélanie PEREZ

Guy FRACHE

Eric MARCEL

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Membres excusés : Charline FLEURY – Camille ROBESSON – Edward MORGAN

Convocation : du 28 octobre 2021

Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 5 novembre 2021 à 19 h 30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

FINANCES

Exonération taxe foncière : la délibération en date du 1^{er} octobre 2021 relative à la suppression de l'exonération de la taxe foncière bâti de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation est inapplicable en l'état. Le nouvel article 1383 du code général des impôts ne permet plus une suppression totale de l'exonération mais une limitation de cette exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%.

Le conseil municipal décide de rectifier l'ancienne délibération et fixe-le % d'exonération à 40%.

Budget 2021 : Alexandra CHEVALIER, adjointe en charge des finances, fait le point sur les dépenses d'investissements réalisées :

DEPENSES	BUDGET	REALISE	COMMANDE	SUBVENTION
achat terrain musée	6 900.00 €			
galette et couchette	181.20 €	79.80 €		
signalisation horizontale	1 643.68 €			
ponceuse	257.98 €	258.48 €		
panneau voirie	310.76 €		1 692.55 €	
jardinière	2 000.00 €	264.00 €		
PC portable	800.00 €	579.95 €		
sauvegarde mairie	2 130.67 €	2 185.27 €		
RAR aménagement paysager	10 133.24 €	9 977.24 €		

radiateur	1 852.80 €			
noue salle des fêtes	3 087.36 €	3 087.36 €		
réfection murs	12 282.00 €	13 062.00 €		région : 10544.50 (sur 21089HT)
barrière garderie	2 160.00 €			amende de police : 6800 région : 9000 (sur 18000€ HT)
barrière pont Lafarge	1 788.00 €	1 788.00 €		
barrière escalier école	1 620.00 €		18 276.00 €	
barrière parking école	17 820.00 €			
TOTAL	64 967.69 €	31 282.10 €	19 968.55 €	

79% des projets budgétisés ont été réalisés.

Il est demandé au conseil municipal de réfléchir sur les projets pour le budget 2022 et de faire établir des devis pour le conseil municipal de janvier.

Décision modificative :

Le chapitre 67 est en dépassement, il convient d'effectuer des mouvements de crédits en section de fonctionnement

Proposition :

Chapitres	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
012	262 €	
67		262 €

Le conseil municipal donne son accord.

Produits des amendes de police : une subvention d'un montant de 6 800€ a été octroyé par le Département du Rhône, au titre des amendes de police 2021, pour la sécurisation du pont « Lafarge » par la réfection d'une partie de la barrière, l'installation de panneaux signalétiques, la sécurisation du parking de l'école et de la sortie de la garderie par la pose de barrières.

Le conseil municipal accepte cette subvention et s'engage à réaliser les travaux.

PERSONNEL

Temps annuel de travail à 1607 heures : la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (art. 47, II) a abrogé la disposition de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui permettait légalement aux collectivités de maintenir, sous certaines conditions, un régime de temps de travail dérogatoire à la règle des 1607 heures et prévu que les collectivités concernées par ce régime dérogatoire disposait d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les nouvelles règles relatives au temps de travail de leurs agents conforme à cette obligation légale annuelle des 1607 heures.

Ces nouvelles règles devront, en tout état de cause, entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier suivant leur définition, soit, pour le bloc communal, au 1er janvier 2022.

Le conseil municipal décide de mettre en place le temps de travail de 1607 heures et d'adopter les modalités de mise en œuvre.

Embauche d'un agent technique : pour pallier au départ de David RENAUD, monsieur Philippe VENET a été recruté, il intégrera son poste le 1^{er} janvier 2022.

ECOLE

CME : Mélanie PEREZ et Pierre LUCIANI rapporte au conseil les deux projets prioritaires retenus par le CME :

- installation d'une boîte à livre dans le village (la conception est confié à un menuisier, elle sera installée par les enfants)

- rencontre intergénérationnelles : la date du 27 novembre à 16h a été fixé, cette rencontre aura lieu dans la salle de motricité.

VOIRIE

Mise en conformité des haies : un courrier sera prochainement distribué aux propriétaires dont les haies ne sont pas entretenues.

QUESTIONS DIVERSES :

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9h30 à Saint Jean des Vignes.
- Le Noël du personnel a été fixé le 9 décembre à 18h, c'est Saint Jean des Vignes qui a la charge de l'organisation.
- Remise des bulletins aux annonceurs le 16 décembre.
- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 8 janvier 2022 à 18h.
- Planification réunion de conseil : 3 décembre/28 janvier/25 février /25 mars

La séance est levée à 22h30.
Le prochain conseil est fixé au vendredi 3 décembre.